

## **CITOYENNETE**

### **Maison de Quartier du Plateau Monmousseau**

Bilan du projet social 2016 et projet social pour la période 2017-2019

Demande d'agrément à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (centre social et animation collective familles)

Demandes de subventions auprès de la CAF et des autres financeurs potentiels

## **EXPOSE DES MOTIFS**

### **Contexte de la demande d'agrément**

Le Conseil Municipal validait le 28 juin 2012 le bilan du projet social de la Maison de quartier Plateau Monmousseau 2011-2012 et le projet social 2013-2016, ainsi que la demande d'un nouvel agrément « centre social » à la CAF.

Le Conseil municipal du 7 avril 2016 a approuvé la demande d'agrément « centre social » et « animation collective familles » pour l'année 2016 auprès de la CAF ainsi que les demandes des subventions de fonctionnement auprès des financeurs potentiels.

Rappel des axes du projet social du dernier agrément 2016 :

- ✓ Axe 1 : Renforcer l'aide à la parentalité, et consolider les liens familiaux
- ✓ Axe 2 : Accompagnement social et aide à l'insertion des publics en difficultés
- ✓ Axe 3 : Développer l'animation globale et renforcer les liens sociaux au sein du quartier

### **Bilan synthétique de l'année 2016**

En 2016, la Maison de quartier a connu une année compliquée : départs de l'agent d'accueil le 1<sup>er</sup> février 2016 et du directeur fin juillet 2016, et arrivée d'un coordinateur d'animation globale le 1<sup>er</sup> février 2016. Un nouveau directeur a été recruté au dernier trimestre.

Toutefois la Maison de quartier a engagé une réelle démarche partenariale et transversale avec les habitants pour les rendre acteurs du projet social. L'objectif est de mettre au cœur les citoyens pour développer un réseau de partenaires qui puisse alimenter et développer les actions imaginées par et pour eux. Le rôle de catalyseur que joue la Maison de quartier favorise l'attractivité du quartier et valorise ainsi ses habitants. La fréquentation de la Maison de quartier est en constante augmentation.

En 2015 les agents de la Maison de quartier Monmousseau faisaient face à un groupe de jeunes majeurs agressifs. Les agents subissaient quotidiennement des pressions, insultes et comportements irrespectueux (tout comme les usagers). Durant cette période, une baisse significative du nombre d'habitants fréquentant la structure a été notée.

Depuis, le climat est largement apaisé et les relations avec les habitants, et notamment avec les jeunes, se sont largement améliorées. La Maison de quartier a retrouvé une place centrale dans le quartier et de nombreux habitants ont fait leur retour.

La mobilisation du quartier (en particulier les associations et les citoyens) pour se réapproprier la maison a permis de pacifier les relations de manière pérenne et de retrouver une ambiance conviviale et sereine.

Le travail de mobilisation autour du projet de Maison a été primordial. De plus, l'idée que la solution aux problèmes d'incivilités venait de l'appropriation par les habitants du lieu a fait son chemin.

L'année 2016 a été l'occasion de redéfinir le contenu et la cohérence du projet social de la Maison de quartier en prenant le temps de le faire réellement collectivement. En effet, le travail de terrain consistant à aller chercher les habitants est long. De même pour le temps nécessaire à l'organisation et au suivi des réunions de travail publiques. Pourtant, cet objectif d'association des acteurs du quartier à l'élaboration complète du projet social était une nécessité et même un préalable. Il permet, aujourd'hui, de poursuivre collectivement le travail concernant le programme d'activité et l'organisation du fonctionnement de la Maison de quartier.

Aujourd'hui, plus de 800 personnes sont inscrites à la Maison de quartier et ont déjà participé à une activité. Plus de 30 personnes forment un noyau d'habitants bénévoles participant au fonctionnement et aux réflexions concernant la structure. Plus de 10 associations et partenaires animent des temps à la Maison et participent à l'élaboration du projet social.

### **Un nouveau projet social pour les années 2017- 2018 - 2019**

Conformément aux enseignements tirés du bilan réalisé pour l'année 2016, il est nécessaire de conforter et développer les 3 axes actuels du projet social :

Axe 1 : Accès aux droits, aux savoirs et aux loisirs

Axe 2 : Soutenir la relation parents/enfants

Axe 3 : Soutien aux initiatives citoyennes et à la vie sociale du quartier

Concernant l'accès aux droits, aux savoirs et aux loisirs, il s'agit de renforcer le réseau partenarial autour des questions d'insertion sociale et professionnelle ; de développer et enrichir le programme des activités et de développer les permanences des services municipaux et partenaires.

Concernant le soutien à la parentalité, il s'agit de mettre en place un dispositif cohérent d'accompagnement à la réussite scolaire et de travailler à toucher plus les adolescents et leurs parents.

Concernant le soutien aux initiatives citoyennes et à la vie sociale du quartier, il s'agit de poursuivre la mise en place d'un espace d'accueil de qualité ; de poursuivre la dynamique de travail avec les associations locales ; de mettre en place un conseil de maison, de développer les actions intergénérationnelles et de poursuivre les efforts pour reconstruire du lien social.

### **I. Demande de renouvellement d'agrément à la CAF sur les années 2017, 2018 et 2019**

La demande de ré-agrément « centre social » sur l'animation globale auprès de la CAF ouvrira un droit à un financement qui contribuera à la mise en œuvre du projet social.

Les actions en direction des familles peuvent recevoir un autre agrément de la CAF, appelé « Animation Collective Familles » (ACF). Partie intégrante de la fonction d'animation globale, il est destiné à soutenir de façon spécifique, à l'aide d'un projet différencié, le projet global. L'ACF est conduite par un référent familles identifié au sein du centre social.

## **II. Demandes des subventions de fonctionnement auprès des financeurs**

### **A. Subvention de la CAF sur l' « animation globale »**

L'agrément « centre social » ouvre droit à l'obtention d'une prestation de service « animation globale » de la CAF. Le nouvel agrément devrait permettre de percevoir une recette annuelle de la CAF à hauteur de 65 000 euros.

### **B. Subvention de la CAF sur l' « animation collective famille »**

L'agrément « animation collective familles » ouvre droit à l'obtention d'une prestation de service « animation collective familles » de la CAF. Cet agrément devrait permettre de percevoir une subvention à hauteur de 12 000 euros.

### **C. Autres financements possibles**

Dans le cadre d'un agrément « centre social » par la CAF (et la maison de quartier Plateau-Monmousseau étant adhérente à la Fédération des centres sociaux), le Département contribue également au fonctionnement de la structure à hauteur de 10 500 € annuels.

D'autres financements sont possibles sur des projets (Département, CAF, ACSE et Région).

Au vu de ces éléments, je vous propose donc :

- d'approuver le dépôt du projet de la Maison de quartier Plateau Monmousseau à la CAF afin d'obtenir un nouvel agrément « centre social » sur l'animation globale et un nouvel agrément spécifique sur le projet en direction des familles,
- de solliciter la prestation de service « animation globale » de la CAF,
- de solliciter la prestation de service « Animation Collective Familles » de la CAF,
- de solliciter toute subvention auprès des financeurs potentiels pour la réalisation de ce projet.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

## **CITOYENNETE**

### **11) Maison de Quartier du Plateau Monmousseau**

Bilan du projet social 2016 et projet social pour la période 2017-2019

Demande d'agrément à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (centre social et animation collective familles)

Demandes de subventions auprès de la CAF et des autres financeurs potentiels

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la circulaire CNAF n°2012-013 du 20 juin 2012,

vu sa délibération du 18 novembre 2010 approuvant la demande d'agrément « centre social » auprès de la CAF pour la Maison de quartier Plateau Monmousseau pour 2011-2012,

vu sa délibération du 28 juin 2012 approuvant la demande de ré-agrément « centre social » auprès de la CAF pour la Maison de quartier Plateau Monmousseau pour 2013-2016,

vu sa délibération du 9 avril 2015 approuvant une nouvelle demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale ainsi qu'une première demande d'agrément « Animation Collective Familles » auprès de la CAF pour 2015,

vu sa délibération du 7 avril 2016 approuvant la demande d'agrément « centre social » auprès de la CAF pour la Maison de quartier Plateau Monmousseau pour l'année 2016,

considérant que la Ville souhaite poursuivre le projet de centre social de la Maison de quartier du Plateau Monmousseau et à ce titre, faire une nouvelle demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale et une nouvelle demande d'agrément « Animation Collective Familles » auprès de la CAF pour les années 2017, 2018 et 2019,

considérant que cette démarche s'inscrit dans un processus de développement social local permettant de créer une synergie entre les différents acteurs œuvrant sur le territoire,

considérant que ces agréments ouvrent droit à l'obtention de la prestation de service « animation globale » et « animation collective familles » de la CAF,

considérant que l'agrément « centre social » permet également à d'autres financeurs de contribuer au fonctionnement de la structure,

considérant qu'il convient en conséquence de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet,

vu le budget communal,

## **DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale pour 2017, 2018 et 2019, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de quartier Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine, AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cet agrément et SOLLICITE à ce titre, l'obtention à la prestation de service « animation globale ».

**ARTICLE 2 :** APPROUVE la demande d'agrément « Animation Collective Familles » pour 2017, 2018 et 2019, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de quartier Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine, AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cet agrément et SOLLICITE à ce titre, l'obtention à la prestation de service « animation collective familles ».

**ARTICLE 3 :** SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière en fonctionnement pour la réalisation du projet susvisé et AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

**ARTICLE 4 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 FEVRIER 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 27 FEVRIER 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 FEVRIER 2017